

## 1. IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIÉTÉ

**Nom du produit :** MOUSSE POLYURETHANE  
**Référence :** 5904  
**Fournisseur :** ITW Produits Chimiques  
99 Quai du Docteur Dervaux  
92600 ASNIÈRES SUR SEINE  
Tel : 01.40.80.32.32.  
Fax : 01.40.80.32.30.

**Numéro d'appel d'urgence :** ORFILA 01.45.42.59.59.

## 2. COMPOSITION / INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

**Nature chimique :** Préparation, contenant du gaz propulseur et des prépolymères isocyanato-uréthane.

**Composants contribuant aux dangers :**

<u>Nom</u>	<u>CAS</u>	<u>Concentration</u>	<u>Symbole</u>	<u>Phrases de risque</u>
Propane	74-98-6	de 1 à 5 %	F+	R12
Isobutane	75-28-5	de 1 à 10 %	F+	R12
Ether méthylique	115-10-6	de 1 à 5 %	F+	R12
Polyoxy- propylènetriol	25791-96-2	< 25 %	Xn	R22
Polyméthylènepoly- Phénylisocyanate	9016-87-9	> 25 %	Xn	R20-36/37/38-42/43

## 3. IDENTIFICATION DES DANGERS

Extrêmement inflammable.

Nocif par inhalation.

Irritant pour les yeux, les voies respiratoires et la peau.

Peut entraîner une sensibilisation par inhalation et contact avec la peau.

## 4. PREMIERS SECOURS

**Contact oculaire :** Rincer immédiatement avec beaucoup d'eau. Consulter un médecin.

**Contact cutanée :** Après contact avec la peau, se laver. Si l'irritation persiste : consulter un médecin.

**Après inhalation :** Emmener la victime à l'air frais. Consulter un médecin.

**Après ingestion :** Ne jamais faire boire si la victime est sans connaissance. Ne pas faire vomir. Consulter un médecin.

## 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

**Moyens d'extinction appropriés :** Eau en masse, mousse polyvalente, poudre, acide carbonique.

**Moyens d'extinction déconseillés :** Aucun.

**Dangers spécifiques :** En cas de combustion : libération de gaz / vapeurs toxiques et corrosifs : gaz nitreux, chlorure d'hydrogène, monoxyde de carbone et dioxyde de carbone. Gaz / vapeur se propage au ras du sol : risque d'inflammation. Gaz / vapeur inflammable à l'air dans limites d'explosivité. Aérosol peut exploser sous l'effet de la chaleur.

**Instructions :** Précipiter les vapeurs toxiques avec de l'eau pulvérisée. Tenir compte des liquides d'extinction toxiques. Ne pas déplacer la cargaison si exposée à la chaleur.

**Équipement de protection spécial pour les pompiers :** Échauffement / feu : appareil à air comprimé / oxygène. Vêtements de protection résistant aux produits chimiques.

## 6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

**Protection individuelle** : voir 8.

**Précaution pour la protection de l'environnement** : Utiliser un confinement approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant.

**Nettoyage** : Laisser figer et recueillir par des moyens mécaniques. Eliminer la mousse non durcie avec acétone.

## 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

**Manipulation** : Observer une hygiène très stricte – éviter tout contact. En cas de ventilation insuffisante : éloigner flammes nues / étincelles. Retirer immédiatement les vêtements contaminés. Nettoyer les vêtements contaminés.

**Stockage** : Conserver dans un endroit frais. Conserver dans un endroit sec. Conserver à l'abri des rayons solaires directs.

Tenir à l'écart de : sources de chaleur, sources d'ignition, acides, bases.

**Température de stockage** : < 50 °C.

**Matériau pour emballage** : approprié : aérosol.

## 8. CONTROLE DE L' EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

**Mesures d'ordre technique** : Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.

**Valeurs limites** :

### Propane

TLV-TWA	:	-	mg / m <sup>3</sup>	2500	ppm
MAK	:	1800	mg / m <sup>3</sup>	1000	ppm

### Isobutane

MAK	:	2400	mg / m <sup>3</sup>	1000	ppm
-----	---	------	---------------------	------	-----

### Ether méthylique

OES-LTEL	:	766	mg / m <sup>3</sup>	400	ppm
OES-STEL	:	958	mg / m <sup>3</sup>	500	ppm

MAK	:	1900	mg / m <sup>3</sup>	1000	ppm
-----	---	------	---------------------	------	-----

MAC-TGG 8 h	:	950	mg / m <sup>3</sup>		
MAC TGG 15 min	:	1500	mg / m <sup>3</sup>		

CE	:	1920	mg / m <sup>3</sup>	1000	ppm
----	---	------	---------------------	------	-----

### Polyméthylènepolyphénylisocyanate

OES-LTEL	:	0.02 (-NCO)	mg / m <sup>3</sup>	-	ppm
OES-STEL	:	0.07 (-NCO)	mg / m <sup>3</sup>	-	ppm

**Protection individuelle** :

**respiratoire** : En cas de ventilation insuffisante : protection respiratoire avec filtre A.

**main** : Gants chimiquement résistants.

**yeux** : Lunettes de protection.

**peau et corps** : Vêtements de protection appropriés.

## 9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Etat physique ( à 20 °)	:	Aérosol
Odeur	:	Caractéristique
Couleur	:	Couleurs varient
Valeur pH	:	N.D.
Point d'ébullition	:	N.D.
Point de fusion	:	N.D.
Point d'éclair	:	contient un composant (facilement) inflammable
Température d'auto-ignition	:	N.D.
Limites d'explosivité	:	N.D.
Pression de vapeur ( à 20 ° C )	:	N.D.
Densité relative ( à 20° C )	:	N.D.
Hydrosolubilité	:	N.D.
Soluble dans	:	N.D.
Densité de vapeur relative	:	N.D.
Concentration de saturation	:	N.D.
Viscosité	:	N.D.

## 10. STABILITE ET REACTIVITE

**Stabilité** : Instable sous l'action de la chaleur.

**Danger de réactivité / Produits de décomposition dangereux** : En cas de combustion : libération de gaz / vapeurs toxiques et corrosifs : gaz nitreux, chlorure d'hydrogène, monoxyde de carbone et dioxyde de carbone. Echauffement du produit : libération de gaz / vapeurs toxiques / combustibles : cyanure d'hydrogène. Peut polymériser en cas d'élévation de température. Peut polymériser avec nombre de composés, p.ex. : les bases (fortes) et amines. Réagit violemment avec (certains) acides/ bases.

**Conditions / matières à éviter** : Sources de chaleur, sources d'ignition, acides, bases.

## 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

**Toxicité aiguë** : Aucune donnée.

**Effets locaux** : Aucune donnée.

**Ingestion** : Aucune donnée.

**Inhalation** : Aucune donnée.

**Contact cutané** : Aucune donnée.

**Contact oculaire** : Aucune donnée.

**Effets spécifiques** : Aucune donnée.

## 12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES

12.1 Mobilité :

- Composés organiques volatiles : 31 %.

12.2 Biodégradation : N.E.

12.3 Bioaccumulation : N.E.

12.4 Toxicité aquatique : Aucune donnée.

12.5 Autres informations :

- WGK : 1 ( 004 )

- Effet sur la couche d'ozone : ( Règlement (CE) n° 3093/94 du conseil ) : non.

- Traitement des eaux usées : N.E.

## 13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

Dispositions relatives aux déchets :

- Code de déchet ( 91/689/CEE, décision 2001/118/CE de la Commission, J.O. L47 du 16/2/2001 ) : 08 05 01 ( déchets d'isocyanates ).

- Code déchet ( Flandre ) : 015 ; 651.
- Déchets dangereux ( 91/689/CEE ).

Méthodes d'élimination :

- Porter en décharge agréée ou incinérer en se conformant aux prescriptions nationales ou locales.
- Traitement spécifique.

Emballages :

- Code de déchet emballage ( 91/689/CEE, Décision 2001/118/CE de la Commission, J.O. L47 du 16/2/2001 ) : 15 01 10 ( emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus ).

## 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

**Code O.N.U.** : 1950.

**R.T.M.D.R./ A.D.R./R.I.D. (Route / Fer) :**

Classe 2 - Énumération 5° TF- Code de classification : 5TF. Etiquettes de danger : 6.1 (2.3) + (2.1) + 3.

Assimilation : Aérosols, contenu toxique et inflammable.

Groupe d'emballage : Non concerné.

**I.M.D.G. (Mer) :**

Classe 2.1 – N° fiche de sécurité : 2-13. Risque subsidiaire : 6.1.

Assimilation : Aérosols (d'une capacité maximale de 1 L).

Groupe d'emballage : Non concerné.

**I.A.T.A. (Air) :**

Classe 2.1 - page code IATA 2001 : 128.

Assimilation : Aérosols, inflammables contenant des substances de la division 6.1, groupe d'emballage I ou II. Risque Subsidiaire : 6.1 – aéronef cargo et passager ou cargo seulement : interdits.

Groupe d'emballage : I ou II.

## 15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

**Classification et étiquetage selon les directives C.E.E. (67/548/C.E.E. ou 88/379/C.E.E. modifiées et 1999/45/CE).**

**Symbole(s) :** Flamme noire sur fond orange – Croix de St André noire sur fond orange.

**Mention(s) :** Renferme du Polyméthylène polyphénylisocyanate.

**Phrases de risque :** Extrêmement inflammable. Nocif. Nocif par inhalation. Irritant pour les yeux, les voies respiratoires et la peau. Peut entraîner une sensibilisation par inhalation et contact avec la peau.

**Phrase de sécurité :** Ne pas respirer les aérosols. Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.

Réceptif sous pression. À protéger contre les rayons solaires et ne pas exposer à une température supérieure à 50°C. Ne pas percer ou brûler même après usage. Ne pas vaporiser vers une flamme ou un corps incandescent. Conserver à l'écart de toute flamme, source d'étincelles et d'ignition. Ne pas fumer.

Conserver hors de portée des enfants. En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'étiquette ou l'emballage. En cas d'accident ou de malaise, consulter un médecin ( si possible, lui montrer l'étiquette ). Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux / du visage. Utiliser cet aérosol uniquement pour les applications auxquelles il est destiné.

## 16. AUTRES INFORMATIONS

Annule et remplace la fiche du : /

Des modifications ont été apportées aux paragraphes : /

Cette fiche complète la fiche produit et d'informations techniques mais ne la remplace pas.



## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ MOUSSE POLYURETHANE

fs005904.doc FDS\_FR

Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances RELATIVES AU PRODUIT concerné, à la date indiquée. Ils sont donnés de bonne foi. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu.

Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Il prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation qu'il fait du produit. Une liste des principaux textes législatifs réglementaires peut être jointe, à titre indicatif, à cette fiche.

L'ensemble des prescriptions réglementaires mentionnées a simplement pour but d'aider le destinataire à remplir les obligations qui lui incombent lors de l'utilisation du produit dangereux.

Cette énumération ne doit pas être considérée comme exhaustive et n'exonère pas le destinataire de s'assurer qu'éventuellement d'autres obligations ne lui incombent en raison de textes autres que ceux cités concernant la détention et la manipulation du produit pour lesquels il est seul responsable.

Date de révision : le 20/07/2002.

## **FICHE DE DONNEES DE SECURITE**